

Carton de protection de sol pour chantier



Caractéristiques :

- Sans revêtement en film plastique
- Protection très efficace
- Écologique
- Hydrofuge
- Réutilisable

Domaines d'application :

- Intérieur et extérieur

Données techniques	Valeurs
Numéro de l'article	1403
Largeur	1,30 m
Longueur	58,00 m
Épaisseur	env. 1 mm
Poids surfacique	190 g/m²

Support et préparation du support :

Le support doit être propre et sec.

Composition :

Carton blanc/brun, siliconé sur les deux faces, issu de la production de briques alimentaires.

Conservation :

- Stocker au frais, au sec et à l'abri des intempéries.

Carton de protection de sol pour chantier

Indications :

- Risque de stagnation d'humidité dû à certains liquides : les sols et les surfaces (par ex. chapes décoratives, chapes standards, pierres naturelles et parquets) ne doivent pas être recouverts de matériaux de recouvrement étanches à la vapeur ou à la diffusion, tels que des non-tissés avec film plastique, des cartons de protection type brique alimentaire, des bâches de chantier, etc.
- Les colles et mortiers pour carrelage appliqués ou les produits de scellement peuvent émettre des gaz/vapeurs durant la prise. De l'humidité résiduelle peut également être présente.
- Le non-respect de cette consigne peut entraîner des réactions chimiques incontrôlées ou une accumulation d'humidité, ayant éventuellement pour conséquence des défauts de collage, de pigmentation ou la formation de taches.

Cette fiche technique se base sur des valeurs empiriques et sert à titre informatif. Toutes les valeurs indiquées constituent des indications générales basées sur notre expérience et nos essais mais ne répondent pas à tous les cas d'application pratique. Elles ne sauraient servir de base à exigence de réparations. En cas de doute, procéder à des essais personnels ou demander un conseil technique. La qualité du travail dépend de la compétence de l'utilisateur dans l'évaluation du chantier et de l'utilisation du produit. La présente édition de cette fiche technique annule et remplace les précédentes. Édition du : 12.02.2026